

Session exceptionnelle 2013-2014

SECTION LETTRES – HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

**CONCOURS EXTERNE
ET
CONCOURS D'ACCÈS À UNE LISTE D'APTITUDE AUX FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT
DANS LES ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS DU SECOND DEGRÉ SOUS CONTRAT
(CAFEP-CAPLP)**

Epreuves écrites

Rapport intermédiaire présenté par Anne VIBERT,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Présidente
et Ghislaine DESBUISSONS,
Inspectrice générale de l'Éducation nationale, Vice-Présidente

A. PRÉSENTATION DU CONCOURS

1. COMPOSITION DU JURY

Directoire

Présidente : Anne VIBERT - IGEN - Lettres

Vice-présidente : Ghislaine DESBUISSONS - IGEN - Histoire et géographie

Vice-présidente : Christèle LENGLET - IEN

Secrétaire générale : Michèle DOERFLINGER - IEN

Secrétaire général adjoint : Thierry Falconnet - IEN

Secrétaires jury histoire et géographie : Michel CASTA – MCF

Christophe ESCARTIN – IEN

Membres du jury

Valence Lettres

Nedjma BENAHMED - Joëlle BOLOT – Richard BOSSIS – Véronique BOURGUIGNON – Hélène CAZABAN - Othman CHAABANE – Jean-François COURRÈGES - Christine DE SAINTE MARESVILLE – Frédérique EME-RABOLT – Pascale FAISANTIEU-DUVAL – Anahide FRANCHI – Sandrine GOULLON - Cécile GRAVELLIER – Sara GUERINEAU – Isabelle HORTOS-RUINIER - Joël JAUZE – Philippe LABAUNE – Anne LATOUR - Frédéric LE MEUR – Gisèle LETOULAT – Philippe MAUREL – Virginie MINARDI - Christèle MORNET – Vincent PERROT – François ROUSSEL - Virginie RUBIRA – Iacovina SCLAVOU – Michelle SENDRE – Béatrice SOYER – Bruno STEMMER – Laure THEILLERE - Françoise TORREGROSA – Annabel TOUZANI – Vincent TULEU – Odette TURIAS – Patrice VIRIEUX

Valence Histoire-géographie

Gérald ATTALI – Carole BASILE – Christiane BONTE – Claude BUFFETEAU – Michael COURONNET– Frédéric DANA – Eric DEBORDE – Françoise DELASPRES – Agnès DICHARRY – Isabelle FIRA – Cécile FREVILLE – Laurent GARBIN – Pascal JEZEQUEL – Dominique JOUANNET – Isabelle JUGUET – Gilles LABADOU – Anne-Laure LAFFONT – Claire LEPAPE-BULOURDE – Anne LEU – Martine LUCIANI – Nadine MANSARD – Jérôme MEUNIER – Sylvain PEROT – Sophie PHILIPPI – Patrick PIQUE – Monique SADEG – Jean-Claude SCHRAEN – Stéphane VREVIN – Abbes ZOUACHE

2. BILAN DE L'ADMISSIBILITÉ ET DE L'ADMISSION

	CAPLP EXTERNE	CAFEP
Nombre de postes	300	30
Nombre d'inscrits	1849	234
Nombre de candidats présents aux deux épreuves	786	85
Barre d'admissibilité	6,25 / 20	7,50 / 20
Nombre d'admissibles	445	32
Moyenne des candidats admissibles	9,77 / 20	10,30 / 20

B. EPREUVES ECRITES

FRANÇAIS

PREMIERE PARTIE : COMMENTAIRE COMPOSE

Ce texte est le début du roman.

« Oh ! quelle horreur ! » s'écria Paulette.

Il faisait un temps magnifique, un de ces ciels où c'est un bonheur qu'il y ait des flocons de nuages, pour que quelque chose y puisse être de ce rose léger qui les rend plus bleus. Au débusqué du Trocadéro¹, sur les marches, on se heurtait à cette grande cloche vide au-dessus de Paris, de la Seine et des jardins. Les jardins dévalaient toutes eaux dehors – cascades, bouquets d'écume, jets surgis en panaches de la pièce centrale – et chargés dans la lumière de statues d'or étincelantes, de massifs de fleurs vivaces, avec une couronne d'arbres inclinés jusqu'au fleuve, d'où jaillissaient de droite et de gauche, tourelles et terrasses, de bizarres architectures de bois aux toits de couleur. Dans tout cela, la foule, une foule ahurie, bigarrée, avec des Arabes, des Anglais, des Parisiens, des badauds grimpés, le melon sur le nez, sur des ânes blancs conduits par des fellahs², les extravagantes modes de l'année avec leurs tournures embarrassantes et les petits chapeaux étroits et perchés, retenus d'une bride sous le menton, la flâne des ouvriers en blouse, des enfants qui courent dans vos jambes, et l'un d'eux dans les escaliers tombe et pleurniche, les pantalons rouges des militaires, les chéchias des spahis³, les redingotes noires et cintrées de messieurs barbus qui pérorent, des flopées et des flopées de gens qui arrivent et qui s'en vont, comme un chassé-croisé de fourmis où l'on était pris, avec un relent de poussière et de sueur, la sensation irrépressible qu'on entraînait pour des heures dans un engrenage de fatigue et d'émerveillement, qu'on allait rouler avec les autres, sans pouvoir s'arrêter, sur cette pente où déjà, depuis le matin s'étaient esquinés les visiteurs solitaires, les familles époustouflées, les mille et une nations du monde accourues pour l'Exposition⁴...

« Oh ! quelle horreur ! » répéta Paulette.

Elle commençait sous ses pieds, l'Exposition, par ce déballez-moi-ça de gogos, ce mélémélo de bronzes d'art, de géraniums, de filles, de soldats, de bourgeois, de gosses, de grandes eaux, d'Annamites⁵, de Levantins⁶, d'étrangers frais débarqués et de voyous venus de la Butte⁷, par ce pandémonium⁸ étonné, goguenard, bruyant, traînant la patte... Elle se poursuivait par-dessus la Seine, où le pont disparaissait sous un dais de toile rayée rouge et grise qui le transformait en un couloir happant les fourmis. Elle se poursuivait, l'Exposition, sur l'autre rive par toutes sortes de baraques barrant les quais, inégales, sans rapport entre elles, en bois, en pierres, en stuc, en métal, en carton, en plâtras, boursofflées, baroques, burlesques, bourgeonnantes, à balcons, à loggias, à balustrades, colonnettes, flèches, pignons, belvédères. Mais qui pensait à cette champignonnière burlesque, ou au quadrilatère, aperçu par-derrière, du Champ-de-Mars bâti de pavillons de fer, de verre, de briques et de céramiques, jusqu'à la voûte bleue et verte de la Galerie des Machines, cette espèce de hangar géant devant l'Ecole militaire ? Qui pensait de là-haut, du porche du Trocadéro où les Mercadier avaient fait halte, à quoi que ce fût au monde, à la foule, aux restaurants, aux bicoques, à la bouffée de musique berbère et de piaulements canaques qui s'échappait de tout ça dans l'après-midi finissant, qui pensait à quoi que ce fût, excepté à ce monstre aux pattes écartées, dont la dentelle d'acier dominait tout, trouant le ciel, avec ses étranges corbeilles,

son enchevêtrement de câbles, son chapeau de verre là-haut, tout là-haut, dans les nuages roses, dans le bleu ébloui, dans la lumière déchirée... qui pouvait penser à autre chose qu'à cette tour de trois cent mètres, dont on avait tant parlé, tant médité, mais dont rien n'avait donné l'idée, l'ombre de l'ombre de l'idée...

« Quelle horreur ! » dit pour la troisième fois Paulette, et Pierre hocha la tête, et expliqua : « Goût américain... » comme pour le champagne, et il enleva son chapeau neuf, dont le cuir lui serrait le front.

Aragon, Les Voyageurs de l'impériale, 1948

Notes

1. « Trocadéro » : le palais du Trocadéro, construit pour l'exposition universelle de 1878, et remplacé en 1937 par l'actuel palais de Chaillot.
2. « fellahs » : paysan égyptien ou d'autres pays arabes.
3. « spahis » : cavalier des corps auxiliaires indigènes de l'armée française en Afrique du nord. La chéchia, calotte de feutre rouge, faisait partie de leur uniforme.
4. « l'Exposition » : l'Exposition universelle de Paris de 1889, pour laquelle a été notamment construite la tour Eiffel.
5. « Annamites » : habitant de l'Annam, protectorat français du centre de l'Indochine.
6. « Levantins » : habitant du Levant (des côtes de l'Asie et de l'Égypte).
7. « la Butte » : la Butte Montmartre, au nord de Paris.
8. « pandémonium » : capitale imaginaire des Enfers et par analogie, lieu rassemblant un grand nombre de personnes et possédant l'un ou l'autre des caractères que l'on attribue ordinairement à l'enfer (bruit, désordre, agitation, souffrance) ou aux damnés (corruption).

Après la fin de votre commentaire, vous ferez figurer la réponse à la question de grammaire suivante :

Quelles observations pouvez-vous faire sur la construction de la phrase reproduite ci-dessous pour aider à bien la comprendre ?

Il faisait un temps magnifique, un de ces ciels où c'est un bonheur qu'il y ait des flocons de nuages, pour que quelque chose y puisse être de ce rose léger qui les rend plus bleus.

RAPPORT SUR L'ÉPREUVE ECRITE DE FRANÇAIS

Etabli par Philippe Maurel

Première partie : COMMENTAIRE

À la différence des sessions précédentes, le texte retenu pour l'épreuve écrite du concours ne relève pas au même degré – du moins pas encore – de ce qu'on est convenu d'appeler le canon littéraire, encore que l'œuvre romanesque de Louis Aragon soit désormais entrée dans la collection de La Pléiade chez Gallimard. Aussi le jury n'attendait-il pas des candidats qu'ils connaissent l'œuvre dont était extrait le texte à commenter. Mais en tout état de cause, un tel choix devait permettre à tout candidat de donner la preuve de ses capacités à lire et à analyser un texte selon les exigences d'une épreuve écrite.

Entrée en lecture

Ce texte est un extrait du roman de Louis Aragon *Les Voyageurs de l'impériale*. C'est le troisième opus d'un cycle romanesque qu'il nomme *Le Monde réel*, écrit après *Les Cloches de Bâle* et *Les Beaux Quartiers* et avant *Aurélien* et *Les Communistes*. Dans ce cycle, il évoque les évolutions, les illusions, les aveuglements et les drames de la France de la fin du XIX^e siècle jusqu'à la moitié du XX^e siècle à travers une série de personnages qui circulent d'une œuvre à l'autre. *Les Voyageurs de l'impériale* est écrit avant la Seconde Guerre Mondiale mais ne paraîtra qu'après. L'œuvre est à la fois l'héritière de la tradition du roman français du XIX^e siècle, le roman balzacien par exemple, mais aussi un espace d'expérimentation et de ruptures stylistiques représentatives de la prose narrative au XX^e siècle.

L'extrait étudié est l'*incipit* du roman. On peut attendre des candidats qu'ils dégagent ce qui, dans ce début de roman, relève de la tradition du roman réaliste ou naturaliste et ce qui, dans l'écriture d'Aragon, rompt avec cette tradition.

Perspectives de lecture

Plusieurs plans sont possibles et il serait vain de vouloir épuiser l'ensemble des lectures de ce texte. Cependant voilà trois pistes envisageables parmi d'autres :

Un incipit neuf et ancien :

Cet extrait présente en premier lieu les éléments attendus d'un début de roman.

En quelques lignes, on se situe dans l'espace, à savoir Paris, dans un périmètre qui va du «Trocadéro» au «Champ-de-Mars», et dans le temps, la fin du XIX^e siècle et plus précisément au moment de l'«Exposition» universelle. Deux personnages, Paulette et Pierre Mercadier, apparaissent ici sans que l'on sache grand chose d'eux.

Il est fréquent qu'un roman débute par une longue description (on pourrait d'ailleurs se figurer cet *incipit* comme un pastiche de celui de *Salammô* de Gustave Flaubert) et il n'est pas non plus exceptionnel qu'il commence par des considérations historiques ; c'est le cas de l'*incipit* de *La Chartreuse de Parme* où Stendhal se soucie plus de délivrer une note ou une tonalité que d'introduire l'action ; c'est le cas également de nombreux romans de Balzac, mais la comparaison s'arrête là, car un *incipit* comme celui des *Illusions perdues* apparaît particulièrement statique alors que celui que nous avons sous les yeux est plutôt dynamique.

Les *incipit* dynamiques, *in media res*, sont fréquents dans les romans du début du XX^e siècle : c'est le cas de celui des *Faux-monnayeurs* d'André Gide (1925) ou de celui de *Thérèse Desqueyroux* de Mauriac paru deux ans plus tard et Louis Aragon lui-même est un habitué du fait, pour preuve celui d'*Aurélien*, le roman qui suit *Les Voyageurs de l'impériale*.

Ce qui fait la singularité de ce début de roman, c'est d'abord la présence initiale du discours direct, une exclamation, un cri («quelle horreur !»), celui de Paulette, énigmatique parce qu'on ne sait pas encore à quel objet il s'applique et parce qu'il est apparemment en contradiction avec l'amorce de la description qui suit («temps magnifique», «c'est un bonheur»...); son registre aussi surprend, un registre familier et populaire qui n'est pas sans rappeler la tonalité des romans de Queneau.

L'interjection et l'exclamation outrées et sans doute un peu démesurées ont également quelque chose de théâtral ; répétées, elles encadrent l'ensemble de l'extrait, l'enclenchent comme un coup de canon à l'entame d'une course, le relancent alors que nous venons de prendre connaissance du décor de la scène («l'Exposition») et le closent lorsque nous comprenons enfin ce qui la choque tant («cette tour de trois cent mètres»).

Il y a quelque chose de cinématographique aussi dans cette manière d'encadrer, par cette double reprise anaphorique, des images – celles de l'Exposition universelle qui se succèdent comme celles d'une brochure touristique qu'on déplierait un peu frénétiquement – par ces répliques scandées et répétées ; quelque chose qui ressemble à une forme de montage un peu «convulsive» comme celui des films expérimentaux futuristes ou surréalistes des années 20 ou 30, ceux de Hans Richter par exemple, qui veulent mettre en images l'agitation des grandes agglomérations en pleine mutation.

Une description panoramique, débordante et vertigineuse :

L'extrait donne à voir l'Exposition universelle, un spectacle nouveau et probablement surprenant, et sa description ainsi que celles de ses visiteurs occupent l'essentiel de ces lignes.

Comme l'a écrit Philippe Hamon dans *La Description littéraire*, la description dans la prose narrative relève pour une part de la fonction référentielle.

Dès les premières lignes du roman d'Aragon, elle est ancrée : nous nous situons au «Trocadéro», «sur les marches», «au-dessus de Paris, de la Seine et des jardins» et le regard va adopter un mouvement descendant jusqu'à ce qu'on apprenne que l'occasion de cette visite est «l'Exposition universelle» ; c'est un mouvement redoublé, semble-t-il, parce que la description recommence en haut des marches après la seconde intervention de Paulette («elle commençait sous ses pieds»), se poursuit «par-dessus la Seine» puis «sur l'autre rive», pour se terminer sur le « Champs-de-Mars» au pied du «monstre aux pattes écartées», ce qui donne lieu à un mouvement ascendant cette fois en direction du sommet de la tour («là-haut, tout là-haut»).

On prend connaissance des multiples aménagements et embellissements déployés pour l'occasion : «jardins», «statues», «architectures», «toutes sortes de baraques», «quadrilatère», «pavillons de fer, de verre», «Galerie des machines», «hangar géant», jusqu'à «cette tour de trois cent mètres», presque aucun détail ne nous est épargné.

On mesure aussi le succès de l'événement au travers de la peinture qui est faite de la foule qui visite les lieux, on mesure le nombre des visiteurs (le mot «foule» répété comme les «flopées», le comparant «fourmis» répété également) et leur diversité («arabes», «anglais», «parisiens», «les mille et une nations du monde», «soldats», «bourgeois», «des ouvriers en blouse», il semble que l'engouement ait été général).

Si une description peut être un bon moyen de se situer au début d'un roman, elle peut être aussi un moyen de se perdre.

Celle de l'Exposition universelle, dans les premières lignes des *Voyageurs de l'impériale*, ne constitue pas une pause dans le récit, comme peuvent l'être parfois les longs et un peu lourds tableaux balzacien qui ralentissent la narration. Les verbes sont bien à l'imparfait, ce qui donne à l'exposition une forme d'étalement dans le temps qui fait écho à son étalement dans l'espace, mais ces verbes sont aussi le plus souvent des verbes d'action («on se heurtait», «dévalaient», «jaillissaient», «on entrait», «on allait»...) qui donnent à la description une dynamique, une espèce de dévaler ininterrompu qui épouse la «pente» descendante de la visite des lieux ; la construction anaphorique de la seconde partie de la description («elle commençait», «elle se poursuivait» à deux reprises...) renforce cette impression de dégringolade ou de précipitation.

Une description ne constitue jamais une peinture exhaustive : elle nous délivre quelques éléments saillants qui nous suffisent pour nous faire une idée claire ou une impression de l'objet représenté. Dans le cas de l'Exposition universelle ici, ces éléments nous sont volontairement livrés comme des pièces détachées pour que le désordre qui règne lors de cette Exposition nous soit rendu le mieux possible : l'usage de la métonymie participe de la représentation de cette confusion («les extravagantes modes de l'année», «les petits chapeaux étroits et perchés», «les pantalons rouges des militaires», «les chéchias des spahis»...) ; l'absence de déterminants devant certains noms («cascades», «jets surgis», «tourelles et terrasses»...) et l'usage d'indéfinis ou de partitifs («de géraniums», «de filles», «de gosses», «de grandes eaux»...) participent aussi de ce «méli-mélo»

Il semble que ce désordre conduise aussi à un dérèglement des sens : la vue («étincelantes», «bleu ébloui», lumière déchirée), l'ouïe («bruyant», «bouffée de musique», «piaulements») et l'odorat

(«un relent de poussière et de sueur») sont troublés par le spectacle coloré et mouvant de l'exposition.

Enfin il n'y a pas que l'omniprésence, dès les premières lignes, des éléments liquides («cascades», «bouquets d'écume», «jets») qui donnent à cette description son apparence de flot débridé. C'est d'abord par le dérèglement de la syntaxe qu'Aragon construit son tableau de l'Exposition universelle, c'est par le mouvement de la phrase qu'il déborde les conventions de l'*incipit* et de la description traditionnels. Ici, c'est cette phrase ample et disloquée (virtuose également) qui mime l'Exposition et qui mène la prose narrative vers son versant poétique et surréaliste.

Prenons pour exemple la phrase la plus longue du texte qui se déploie des lignes 10 à 20 : c'est une phrase sans aucune proposition principale et donc sans hiérarchie (le complément circonstanciel initial, «dans tout cela», traduit parfaitement l'état de «méli-mélo» que constitue cette phrase) ; elle se déploie sur sa droite où s'accumulent, derrière chaque virgule, des groupes nominaux simples («la foule»), des groupes nominaux très expansés («les extravagantes modes de l'année avec leurs tournures embarrassantes...»), des expansions seules («bigarrée», «avec des Arabes», «retenus d'une bride sous le menton...»), des relatives avec leurs antécédents («des enfants qui courent», «la sensation irrépressible qu'on entrain...»), des relatives sans antécédents («qu'on allait rouler...»), des propositions («et l'un d'eux dans les escaliers tombe et pleurniche») qui simplement se déploient avec le reste comme les idées viennent à l'esprit, par ajouts successifs, ce qui donne le sentiment que la phrase est en train de se faire en plus de donner à voir l'Exposition présente. Cette juxtaposition ou cette accumulation de segments grammaticaux a pour conséquence d'amplifier l'importance de l'évènement et de traduire par la syntaxe la confusion qui semble y régner. C'est en quelque sorte la cohue de l'Exposition qui s'incarne dans la grammaire.

Des voix multiples et discordantes :

Dans ce texte, la question de la voix – qui voit ? qui prend en charge la description de l'Exposition ? qui parle ? qui raconte ? – est complexe.

Dans un premier temps, il semble que ce soit Paulette qui en soit le narrateur.

C'est le discours direct, – et en particulier sa réplique répétée –, qui structure le texte, l'encadre, à la fois comme un point de tonalité, déconcertant et comique, mais aussi comme si elle prenait en charge l'ensemble du discours. Il semble que son cri du cœur («Oh ! Quelle horreur !») s'applique à l'ensemble de la description et que ce soit elle qui la prenne en charge. De surcroît, il semble que si l'on nous décrit cette exposition, c'est parce que Paulette s'y trouve en visite : c'est bien Paulette qui se trouve «sur les marches» et c'est son regard qui rencontre («on se heurtait») le spectacle de l'exposition, puis se retrouve au centre de la mêlée, dans cet «engrenage de fatigue et d'émerveillement» ; cela se confirme au début du second paragraphe lorsque la description reprend («elle commençait sous ses pieds»).

In fine, lorsque nous apprenons que manifestement l'objet de son dégoût est la Tour Eiffel, on pense que Paulette est l'un de ces personnages qui, par ignorance, ne comprennent rien à la modernité et condamnent toute nouveauté ; ce qui conduit à considérer que Paulette fait autant les frais du point de vue du texte que la Tour en question.

Comme on l'a dit plus haut, la tonalité de l'amorce de la description («temps magnifique», «c'est un bonheur...») est en contradiction avec sa réplique initiale.

On le sait, le pronom «on», par l'incertitude qu'il introduit, est apte à remplacer n'importe quel autre pronom personnel, et son usage répété dans le texte («on se heurtait», «on était pris», «on entrain», «on allait rouler») renforce l'ambiguïté énonciative qui y règne. S'agit-il d'un substitut du *je* de Paulette ? Du *nous* pour Paulette et Pierre ? Ou s'agit-il d'une entité plus large ? La «foule» ?

Dans tous les cas, il semble que le point de vue du texte dépasse la simple focalisation de Paulette et l'englobe même dans l'ensemble de l'Exposition comme l'un des éléments de cette manifestation d'un goût douteux.

De nombreux faits de langue nous amènent à penser qu'une instance narrative, plus en retrait que Paulette, ironique et même sarcastique, met en scène le texte (voir l'usage théâtral de discours direct), conduit la description avec hargne et virtuosité et raille ce grand raout international.

Des procédés emphatiques : l'extraction, autrement dit le présentatif «c'est» suivi du pronom relatif «que» («c'est un bonheur qu'il y ait des flocons») ; les interrogations rhétoriques («Mais qui pensait à cette champignonnière burlesque...?», «Qui pensait de là-haut...?»).

L'usage de clichés au début de la description : avec l'extraction, l'emploi d'associations substantifs / épithètes convenues («temps magnifique», «rose léger») et de constructions archaïques (« y puisse être»).

De nombreuses répétitions ou anaphores («la foule, une foule ahurie», «des flopees et des flopees», «où l'on était pris...qu'on entrain...qu'on allait rouler», «Elle commençait sous ses pieds...Elle se poursuivait par-dessus la Seine...Elle se poursuivait...», «dont rien n'avait donné l'idée, l'ombre de l'ombre de l'idée»...).

L'usage de périphrases particulièrement péjoratives («ce déballez-moi-ça de gogos», «ce mélomélo de bronze d'art...»), plus largement l'usage d'un lexique dépréciatif («bizarres», «extravagantes», «messieurs barbus qui pérorent», «pandémonium», «goguenard», «boursouflées, baroques, burlesques», «bicoques», «pialements»...), de substantivations surprenantes («la flâne des ouvriers en blouse»), de métaphores ou comparaisons peu flatteuses («comme un chassé-croisé de fourmis», «cette champignonnière burlesque», «ce monstre aux pattes écartées») et enfin une forme d'oralisation de l'écriture, cette espèce d'écrit-parlé (le redoublement en incise du pronom par le sujet qu'il représente : «Elle commençait sous ses pieds, l'Exposition,...», «Elle se poursuivait, l'Exposition,...» ; les répétitions : «là-haut, tout là-haut») que l'on retrouve chez d'autres romanciers du début du XX^e siècle comme Céline ou Ramuz.

L'exposition ressemble alors à une sorte de revue grotesque présentée par un bonimenteur, ce qui ramène la grande Exposition universelle au rang de spectacle pour gogos et renvoie les prétentions de la III^e République, les mirages de la Belle Époque à des illusions qui prendront fin au prix de deux Guerres Mondiales et deux conflits coloniaux.

Aidé de la considération du décalage important qui existe entre le moment représenté et celui de l'écriture, plus de cinquante ans, on peut penser alors qu'il s'agit du point de vue d'Aragon, mais aussi considérer qu'il le partage avec Pierre, son personnage («goût américain»).

Analyse des copies

Les réussites :

Le jury a eu le plaisir de lire des commentaires composés bien rédigés et rendant compte d'une lecture fine et approfondie du texte :

- Un nombre significatif des copies sont à la recherche d'un projet de lecture, construisent leur commentaire autour d'au moins deux axes et s'appuient sur l'étude des éléments du texte.
- Nombreux sont ceux qui se sont appliqués à souligner combien Aragon renouvelait l'*incipit* (l'usage du discours direct initial, une description dynamique...).
- Certains se sont attachés à la progression de l'extrait : une vision d'abord positive de l'Exposition puis une manifestation qui se transforme en véritable enfer (l'usage du terme «pandémonium»). Avec des analogies intéressantes (Tour Eiffel/Tour de Babel).
- Certains ont bien mis en valeur la dimension poétique de la description. Le texte d'Aragon vu comme un exemple de prose poétique ou de prose surréaliste. Avec une analyse des figures, de la prosodie, de la syntaxe.
- Certains ont su faire des rapprochements intéressants avec le cinéma en ce qui concerne le point de vue, mobiliser des références artistiques (les Impressionnistes, le Futurisme, Fernand Léger...).
- Certains ont fait des rapprochements littéraires intéressants, avec des descriptions de Zola par exemple (*La Bête humaine*, *Germinal*, *Au Bonheur des dames*), le style de Céline, avec d'autres romans d'Aragon (*Aurélien*).

Les points faibles :

- Entrer par le contexte historique (l'Exposition universelle, la Belle Époque...) pouvait être une manière intéressante d'entrer dans la lecture du texte, à condition d'éviter les anachronismes

(confondre l'Exposition universelle avec l'Exposition coloniale de 1931 et faire référence à *Cannibales* de Daeninckx ; voir dans la réplique de Pierre une critique du capitalisme américain), ou de ne pas confondre la date de parution avec celle de l'évènement (ce qui a conduit à des rapprochements douteux entre les visiteurs de l'Exposition et des déportés). Dans tous les cas, toute interprétation historique, sociologique ou psychologique doit émaner du texte lui-même, de sa construction, de son écriture et de sa langue.

- Beaucoup trop de commentaires confondent commentaire et explication linéaire, ne dégagent aucun enjeu, ni problématique ou projet de lecture et se contentent de paraphraser les propos du texte sans aucune analyse méthodique ou stylistique. Des copies qui ressemblent à une visite guidée de l'Exposition universelle (Les jardins puis la foule et enfin la Tour Eiffel). Enfin, certains annoncent un plan qu'ils vont s'empresser de ne pas respecter.
- Trop de relevés ne donnent lieu à aucune interprétation (les verbes à l'imparfait, le pronom «on»...).
- En dehors de champs lexicaux, trop peu d'outils littéraires sont utilisés avec pertinence. Certains sont mal maîtrisés (confusion métaphore/métonymie, assonance/allitération, *incipit*/scène d'exposition...). Trop souvent le recours à certains d'entre eux semble masquer une ignorance des enjeux spécifiques du texte. Un commentaire littéraire ne consiste pas à vérifier la pertinence des outils littéraires (focalisation, *incipit*, description), il s'agit de les utiliser pour faire parler le texte.
- L'*incipit* est analysé de manière un peu mécanique : Inscription dans l'espace et dans le temps ? présentation des personnages ? action ?
- Certains se sont appliqués à plaquer des connaissances sans tenir compte du texte (le Surréalisme, l'engagement politique d'Aragon, le parti communiste) ; d'autres ont fait preuve d'une ignorance gênante d'un certain nombre de connaissances littéraires (Aragon poète symboliste ou protagoniste du Nouveau Roman).
- La construction du commentaire autour de l'opposition entre une partie méliorative et une autre dépréciative ou entre la beauté et la laideur a donné beaucoup de copies trop binaires incapables de traduire la complexité du texte.
- Les notions de points de vue mal maîtrisées. Confusion auteur/narrateur/personnages.
- Dans certaines copies (pas si nombreuses heureusement), on trouve des erreurs répétées en ce qui concerne la langue (fautes d'accord, conjugaisons défectueuses, confusions entre l'infinitif et le participe passé, entre homophones...).

Deuxième partie : GRAMMAIRE

La question portait sur la «construction de la phrase, il importait donc avant tout de procéder à une analyse syntaxique, à savoir identifier les différents éléments de cette phrase complexe, savoir aussi utiliser les termes adéquats pour les nommer (différents types de propositions), comprendre leurs relations et enfin relier cette analyse grammaticale avec le sens de la phrase et du texte.

« Il faisait un temps magnifique,
Proposition principale

un de ces ciels où c'est un bonheur qu'il y ait des flocons de nuages,
Extraction (présentatif + Pronom relatif)

Proposition subordonnée relative

GN apposé

pour que quelque chose y puisse être de ce rose léger qui les rend plus bleu. »

Proposition subordonnée relative

Proposition subordonnée circonstancielle consécutive

La phrase sur laquelle portait la question de grammaire est une phrase complexe qui est amplifiée sur sa droite par une apposition d'abord, puis par plusieurs propositions subordonnées, des relatives et une circonstancielle, certaines enchâssées les unes dans les autres.

À l'intérieur de la première relative, on trouve un procédé emphatique, l'extraction, c'est à dire que le groupe nominal «un bonheur» est détaché et mis en valeur entre le présentatif «c'est» et le pronom relatif «que».

À l'intérieur de la consécutive, il y a une forme verbale archaïque («y puisse être»).

On peut souligner que cette phrase amplifiée avec sa construction en cascade est caractéristique de l'écriture d'Aragon et que le procédé emphatique peut être considéré comme forme d'ironie qui souligne le caractère stéréotypé de la description initiale

Les erreurs commises :

1. Trop de copies (presque une sur deux) ne traitent pas du tout la question alors que cette question de grammaire a une influence réelle sur la note finale obtenue par le candidat. Certaines notes de commentaire composé ont été augmentées jusqu'à deux points et demi cette année, d'autres diminuées jusqu'à deux points (pour les candidats qui n'ont tout simplement pas fait l'effort de répondre à la question posée).
2. Nombreux sont ceux qui n'ont pas compris la consigne ou l'exercice : certains se contentent d'identifier la nature ou la fonction de mots ou de groupes de mots, d'autres se sont appliqués à repérer les temps des verbes et à les interpréter («Il faisait un temps magnifique» : imparfait de description).
3. Un certain nombre de candidats confondent la question de grammaire avec une question de stylistique : certains parlent de métaphores à propos des «flocons de nuages», d'autres s'intéressent à la contradiction entre le rose et le bleu et y voient même une antithèse.
4. Certains ont fait toute autre chose qu'une analyse syntaxique et se sont évertués à repérer quelques composants minimaux de la phrase (verbes, sujets, épithètes...).
5. Parmi ceux qui se sont essayés à l'analyse syntaxique, trop nombreux sont ceux qui méconnaissent les différents types de propositions (relatives, conjonctives, circonstancielles...).

Deuxième épreuve écrite

HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Rapport établi par Ghislaine Desbuissons, Christophe Escartin et Thierry Falconnet

En histoire-géographie, l'épreuve écrite de la session exceptionnelle comportait une composition en géographie (choix possible entre deux sujets) et un commentaire de document en histoire.

Le commentaire des épreuves ne reprendra pas les généralités souvent rappelées dans les précédents rapports du jury sur les attendus méthodologiques de la composition ou du commentaire de document, qui sont des exercices centraux dans nos disciplines et que tout candidat doit connaître et maîtriser pour réussir.

Partie 1 : Composition

Sujet 1

« L'aménagement des territoires en France »

Définition et principaux enjeux du sujet

L'une des principales difficultés du sujet, très classique dans sa formulation, résidait dans son ampleur. On attendait donc d'abord du candidat qu'il soit capable de proposer une problématique pertinente, propice à la mise en œuvre d'une démonstration prenant appui sur la maîtrise de connaissances géographiques actualisées et étayées d'exemples précis.

Quelle que soit l'approche que le candidat a choisi de privilégier, il était fondamental qu'il prenne appui sur :

- une définition explicite et adaptée à la société française contemporaine¹ de la notion d'**aménagement** (exemple : « *action volontaire et réfléchie d'une collectivité sur son territoire, soit au niveau local, soit au niveau régional, soit au niveau national* ») ;
- un emploi raisonné du pluriel relatif aux « **territoires** » français, continentaux ou ultra-marins, considérés aux échelles locale, régionale, nationale ou supranationale (cette approche multi-scalaire du sujet est d'autant plus impérative qu'elle est consubstantielle de l'aménagement lui-même).

Il était également souhaitable que la démarche :

- s'inscrive peu ou prou dans les différentes **temporalités** des politiques d'aménagement, entre temps de « *l'événement* » (la loi, l'actualité, l'urgence ...) et « *temps long* » (réflexion prospective, anticipation, programmation à échéance lointaine, ...) ;
- témoigne d'une connaissance élémentaire des **grands principes de l'évolution de la décentralisation** du début des années 1980 au projet de loi de « *modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles* » discuté en première lecture au Sénat au début du mois de juin 2013.

¹ Eugène Claudius-Petit, Ministre de l'équipement au lendemain de la seconde guerre mondiale, définissait l'aménagement du territoire comme « *la recherche dans le cadre géographique de la France, d'une meilleure répartition des hommes en fonction des ressources naturelles et des activités économiques* »

² In « *Les mots de la géographie, dictionnaire critique* », R. Brunet, Reclus - La documentation française, 1993

Problématiques envisageables

Elles étaient potentiellement nombreuses. Le jury a retenu les orientations suivantes :

- « enjeux, moyens et résultats des politiques d'aménagement des territoires en France dans le contexte d'intégration européenne et de mondialisation » ;
- « entre diversification des besoins et multiplication des acteurs, quel(s) aménagement(s) des territoires français ? »
- « tensions urbaines, espaces transfrontaliers, espaces productifs innovants : de nouveaux territoires pour l'aménagement ? ».

Contenus scientifiques à mobiliser

Les connaissances attendues dans une copie de bon niveau devaient se déployer autour de trois axes :

- Les structures, acteurs et moyens de l'aménagement des territoires
- Les domaines et espaces d'action (littoraux, logement, espaces ruraux, espaces en reconversion,...)
- L'évocation de nouveaux rapports aux territoires (le périurbain, les villes moyennes, ...)

Les objectifs de l'aménagement sont connus. On en compte principalement deux : la **réduction des inégalités socio-spatiales** dans une perspective d'équité territoriale (reconversion des régions de tradition industrielle, revitalisation des espaces marginalisés, ...) et le **développement de l'attractivité et de la compétitivité des territoires** (innovation, accessibilité, modernisation de l'appareil productif, ...).

D'une manière générale, on peut donc considérer que l'intervention sur le tissu économique et social d'un territoire vise à valoriser son potentiel de développement d'une manière **durable**³.

Cinq grands principes sont à l'œuvre dans l'aménagement des territoires : la **redistribution** (des richesses ...), la **création** (d'infrastructures ...), la « **réparation** » (crise sectorielle, quartiers urbains sensibles, ...), la **protection** (notamment celle de l'environnement à travers le classement en parcs naturels par exemple) et la **compensation**.

Ces principes sont évolutifs et ne sont pas toujours compatibles entre eux. Il impose en outre de concilier autant que faire se peut les logiques du marché et celles du secteur public.

Depuis les premières lois de décentralisation et sous l'effet de l'intégration européenne, l'Etat n'est plus l'unique (le principal ?) décideur de l'aménagement des territoires. Les compétences des collectivités territoriales, des communautés de communes ou d'agglomérations, des territoires de projet (comme les pôles de compétitivité par exemple) et celui de l'UE n'ont cessé de croître.

Ces mutations traduisent notamment la modification profonde de la relation que les Français entretiennent avec l'espace, les facteurs de développement et d'attractivité des territoires ayant profondément changé sur la période correspondante.

Les moyens et outils à la disposition des acteurs de l'aménagement devaient être évoqués : des institutions (Ministère de l'égalité des territoires, DATAR, ...), un arsenal législatif et réglementaire

³ Evoquant l'évolution récente des politiques d'aménagement du territoire dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux programmes de 1^{ère} générale en 2010, les documents diffusés par la DGESCO précisent qu'il s'agit désormais de « **fonder la vision des territoires, quelle que soit leur échelle, sur l'équilibre entre la compétitivité, la cohésion et la durabilité** ».

(plans, contrats, démarche participative ...), des SRADDT (schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire), mais aussi des politiques régionales et sectorielles de l'UE (exemple : PAC, FSE ...).

Les effets de l'aménagement des territoires sont contrastés. Ils mettent en évidence les effets de contradictions, de tensions, de conflits d'intérêt entre les acteurs concernés. Les débats particulièrement virulents autour du « Grand Paris » ou du projet d'aéroport de Notre-Dame des Landes en sont autant d'illustrations.

Critères d'évaluation

Au-delà de l'équilibre du plan retenu et de la maîtrise des concepts de référence, on attendait du candidat qu'il fasse état de ses capacités à :

- Dégager des idées générales ;
- Etablir des corrélations entre les faits ;
- Caractériser à différentes échelles les territoires qui font l'objet d'aménagements ;
- Percevoir les dynamiques spatiales à l'œuvre.

A défaut de pouvoir établir une typologie des territoires correspondants, la présentation d'études de cas (construction de la LGV Rhin-Rhône, redéfinition de la politique de la ville, fermeture de Florange...), a été d'autant plus appréciée qu'elle était accompagnée de représentations graphiques pertinentes.

En revanche, l'approche exclusivement chronologique du sujet, une accumulation d'exemples sans lien entre eux ni théorisation ou mise en perspective, la description de politiques sectorielles ou spatiales sous la forme d'une simple nomenclature, furent considérés comme rédhitoires car difficilement compatibles avec les spécificités de l'approche du géographe.

Sujet 2

« L'Europe face à la question énergétique »

Définition et principaux enjeux du sujet

L'originalité du sujet tient à la présence du « face à » qui présuppose d'une part qu'il y a un « problème », un défi à relever et d'autre part que la situation de l'Europe est singulière et identifiable ; c'est un intitulé différent de « *l'énergie en Europe* ».

Traiter de la question énergétique nécessite de prendre en compte les besoins, les ressources. Il s'agit également d'identifier des enjeux, de toute évidence au moyen d'une analyse multi-scalaire.

Le candidat doit aussi s'interroger sur l'espace envisagé : de quelle Europe s'agit-il ? L'Union européenne ou l'étude du continent sont acceptées, en fonction de la problématique choisie, mais la Russie et la Norvège ne peuvent être totalement mises à l'écart dans l'étude du sujet, même si la question énergétique se pose pourtant dans d'autres termes pour la Russie.

Problématiques envisageables

- En quoi la question énergétique est-elle un sujet sensible en Europe ?
- De quelle nature sont les défis énergétiques en Europe ? À quelles conditions peut-elle les relever ?
- Existe-t-il une question énergétique se posant avec une acuité particulière sur tout ou partie des territoires en Europe ?
- Dans quelle mesure la question énergétique amène-t-elle l'Europe à construire une identité forte et à poursuivre son intégration ?
- Dans quelle mesure les défis énergétiques de l'Europe sont-ils imputables à la faiblesse de ses ressources actuellement mobilisables et/ou à sa fragmentation politique ?

Le jury attendait du candidat qu'il s'empare de la question en abordant plusieurs niveaux d'**échelle** : globale, européenne, nationale et locale, et en développant des approches **géopolitiques, sociétales, techniques** et **environnementales**, par exemple en mobilisant la grille de lecture qui est celle du développement durable. Le couple **unité/diversité** était aussi un préalable dans la lecture du sujet ; le candidat ne pouvant faire l'économie d'une réflexion sur l'unité de l'espace proposé.

Comme dans toute composition de géographie, il était attendu que le candidat apporte des éléments factuels mis au service du raisonnement, des exemples, et mobilise un lexique approprié

Toute démarche qui proposait une cohérence d'ensemble en traitement de la problématique choisie a été acceptée, qu'elle soit analytique ou multi-scalaire. En revanche, la démarche chronologique choisie par certains candidats ne permettait pas un traitement satisfaisant du sujet.

Si le candidat n'était pas tenu de proposer une typologie, on attendait tout de même une interrogation sur l'unité de l'espace proposé. Parmi les plans possibles :

Plan 1 :

- I. Qu'est-ce qui fait « problème » en matière énergétique en Europe ?
- II. Des solutions recherchées : entre mobilisation de ressources et gestion des territoires

(Éventuellement: III. Typologie)

Plan 2

- I. Un continent globalement dépendant : la question de l'approvisionnement
- II. Un continent aux situations régionales contrastées : le résultat de choix nationaux
- III. Un continent qui cherche à se mobiliser pour relever les défis du 21^{ème} siècle

Contenus scientifiques à mobiliser

Le jury a apprécié la capacité du candidat à mobiliser et à utiliser à bon escient la plupart des termes suivants : besoin et consommation, accessibilité, gisements et réserves, ressources, énergies fossiles et renouvelables, mix énergétique, développement durable, dépendance, réchauffement climatique, effet de serre, sécurité énergétique.

À défaut de chiffres précis, on attendait des ordres de grandeur sur quelques données ; par exemple : l'Europe c'est 15% de la consommation mondiale, l'Union européenne importe environ la moitié de son énergie, la consommation en pétrole s'établit à quelques dizaines de millions de tonnes, de centaines pour le charbon, l'importation européenne de gaz russe à environ 150 milliards ...

L'argumentaire demandait de mobiliser des connaissances sur l'efficacité énergétique au regard de la faiblesse des ressources (comparaison avec les Etats-Unis). On attendait quelques précisions illustrant la diversité des choix énergétiques autour d'exemples comme l'Allemagne (poids traditionnel du charbon et des lignites), de la France (choix du nucléaire pour l'électricité, du gaz algérien), du Royaume-Uni (héritage charbonnier, longue insularité électrique, hydrocarbures de la Mer du Nord) ; le candidat pouvait aussi retenir les exemples de l'Italie, de la Pologne, (et de l'Ukraine, corridor énergétique) ou à l'inverse des pays scandinaves.

Un tel sujet suppose de dépasser la simple phase des constats pour interroger les choix faits en Europe. L'Allemagne ne risque-t-elle pas de s'engager dans une impasse ? La déréglementation multiplie les producteurs qui raflent les subventions publiques. A l'issue de l'évolution – disparition du nucléaire – les Allemands dépendront d'un secteur énergétique dispersé et fragilisé. Ainsi, le charbon utilisé pour produire de l'électricité renvoie la partie du continent la plus riche et gourmande en énergie au temps d'un usage du charbon pour l'instant risqué pour l'environnement.

Alors que les Etats-Unis hésitent sur l'opportunité d'une inflexion environnementale (en réalité repoussée), l'Europe prend un autre chemin. Bruxelles fixe un objectif de transition énergétique en vertu duquel 20 % de l'énergie produite sera renouvelable. Bruxelles s'inquiète de l'avenir du climat à long terme, mais engage le continent dans une voie inquiétante à moyen terme.

En l'absence de cartes, on attendait des candidats un argumentaire s'appuyant sur des localisations à toutes les échelles : les hydrocarbures de la Mer du Nord, les zones industrialo-portuaires méditerranéennes et d'Europe du nord, les grands gisements de charbon en Allemagne, Pologne et Ukraine, les éoliennes d'Allemagne du Nord, les réseaux d'acheminement, les importations du Moyen-Orient.

Enfin, le candidat devait faire référence aux acteurs politiques et économiques : de l'UE à la municipalité, les agences et organisations internationales, les firmes transnationales (Shell ou EDF), et les consommateurs.

Critères d'évaluation

Ont été valorisées les copies présentant les caractéristiques suivantes :

Le candidat a su expliciter les enjeux et définir les termes du sujet par une réflexion sur les limites de l'espace considéré, une identification des enjeux sociétaux, géopolitiques du sujet, la perception de la spécificité de la question pour l'espace européen ou la mise en perspective, même brièvement, de la situation de l'Europe au regard d'autres espaces mondiaux.

Le candidat propose une problématique claire et son développement, en adéquation avec cette problématique, rend compte d'un raisonnement organisé et argumenté. Sa conclusion prend en compte la problématique choisie

Le candidat a su mobiliser des connaissances en rapport avec le sujet et la problématique choisie. Il est capable de donner clairement des faits de localiser, de citer des acteurs, des exemples clairement identifiables de situations. Il présente une illustration pertinente (un croquis par exemple). Le discours est précis ; l'expression est de qualité.

En revanche, les copies insuffisantes étaient celles où le candidat ne prend pas le temps de percevoir le périmètre du sujet et traite, sans même s'en rendre un compte, un sujet voisin (par exemple *L'énergie en Europe*). Il ne pose pas la question de la limite de l'espace considéré.

Le candidat ne propose pas de problématique ou pas suffisamment riche, construit son devoir sans souci de démonstration ni cheminement intellectuel (il « récite »). Le propos ne dépasse pas le cadre des généralités car le candidat n'est pas en mesure d'étayer ses affirmations. Le discours reste vague. La maîtrise de langue française est indigente : syntaxe et orthographe sont malmenées ; le lexique géographique est mal maîtrisé.

Partie 2 : Commentaire de document

Charte constitutionnelle du 4 juin 1814, octroyée par Louis XVIII (extraits)

La divine Providence, en nous rappelant dans nos États après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix était le premier besoin de nos sujets : nous nous en sommes occupés sans relâche ; et cette paix si nécessaire à la France comme au reste de l'Europe, est signée. Une Charte constitutionnelle était sollicitée par l'état actuel du royaume, nous l'avons promise, et nous la publions. [...]

Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets des progrès toujours croissants des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées : nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une Charte constitutionnelle était l'expression d'un besoin réel ; mais en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette Charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'État, se sont réunis à des commissions de notre Conseil, pour travailler à cet important ouvrage. En même temps que nous reconnaissons qu'une Constitution libre et monarchique devait remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples était de conserver, pour leur propre intérêt, les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seraient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit, la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue ; qu'ainsi lorsque la sagesse des rois s'accorde librement avec le vœu des peuples, une Charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais que quand la violence arrache des concessions à la faiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la Charte constitutionnelle dans le caractère français, et dans les monuments vénérables des siècles passés. [...]

En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avaient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les Français vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui. Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons, devant l'Assemblée qui nous écoute, à être fidèles à cette Charte constitutionnelle, nous réservant d'en juger le maintien, avec une nouvelle solennité, devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations. A CES CAUSES - NOUS AVONS volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, ACCORDÉ ET ACCORDONS. FAIT CONCESSION ET OCTROI à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, et à toujours, de la Charte constitutionnelle qui suit :

Droit public des Français

Article premier. - Les Français sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

Article 2. - Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'État.

Article 3. - Ils sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires.

Article 4. - Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi, et dans la forme qu'elle prescrit.

Article 5. - Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

Article 6. - Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'État.

Article 7. - Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine, et ceux des autres cultes chrétiens, reçoivent seuls des traitements du Trésor royal.

Article 8. - Les Français ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

Article 9. - Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle nationales, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

Article 10. - L'État peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

Article 11. - Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration sont interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

Article 12. - La conscription est abolie. Le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

Formes du gouvernement du roi

Article 13. - La personne du roi est inviolable et sacrée. Ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

Article 14. - Le roi est le chef suprême de l'État, il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

Article 15. - La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la Chambre des pairs, et la Chambre des députés des départements.

Article 16. - Le roi propose la loi.

Article 17. - La proposition de la loi est portée, au gré du roi, à la Chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la Chambre des députés.

Article 18. - Toute la loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

Article 19. - Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qu'il leur paraît convenable que la loi contienne.

[...]

Article 22. - Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

© Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Ce document est un texte très connu, grand classique de l'histoire politique et constitutionnelle de la France ; son commentaire ne présente pas de difficulté particulière mais suppose la maîtrise des repères historiques indispensables à une juste compréhension de ses enjeux et de sa portée.

En introduction ou dans le corps du commentaire, le candidat devait mener une réflexion sur :

L'auteur : Louis XVIII, frère de Louis XVI, régent depuis 1793, autoproclamé roi en 1795 à la mort du Dauphin ; reconnu par les monarchies européennes, il s'exile en Europe, notamment en Angleterre, à partir de 1807. Son retour sur le trône, qui signe le début de la Restauration, est marqué par un compromis entre sa perception du pouvoir monarchique et les attentes d'une société nourrie de l'héritage révolutionnaire lui-même inspiré par les Lumières.

Les destinataires : le peuple français, les puissances européennes, les corps d'État. Les termes « citoyens » et « nation » disparaissent dans ces extraits, au profit de « sujets », « Français », « grande famille » et « royaume ».

La nature du document : Ce texte est une Charte, texte à caractère juridique octroyé, donc sans le caractère réciproque d'un contrat ou d'un pacte, par le roi Louis XVIII le 4 juin 1814. Celui-ci a refusé un texte proposé par le Sénat dont l'orientation était plus parlementaire et il y substitue une Charte (terme hérité de l'Ancien régime) constitutionnelle (adjectif renvoyant à la période révolutionnaire) : c'est une œuvre de circonstance, fruit d'un compromis indispensable.

Ce texte est à diffusion immédiate, en lecture publique à la Chambre le 4 juin 1814, puis envoyé dans les départements. Il sera appliqué seulement après les Cent-Jours, en juin 1815.

Le contexte/la date : après la calamiteuse campagne de Russie, la campagne de France contre les armées coalisées, Napoléon I^{er} signe son abdication le 6 avril 1814. Le Sénat français et le corps législatif ont déjà déclaré cette déchéance le 2 avril et demandé à Louis XVIII de monter sur le trône. Les puissances européennes sont hostiles à la restauration de la monarchie absolue et estiment nécessaire la promulgation d'une Constitution.

L'intention : la commission (nommée par Louis XVIII) chargée d'élaborer la Charte s'inspire en partie des constitutions françaises de 1791 et 1795, ainsi que des institutions britanniques. Un régime constitutionnel est mis en place, qui n'est toutefois pas réellement parlementaire puisque le pouvoir législatif est soumis au pouvoir exécutif émanant exclusivement du roi, et que sa seule personne dispose de l'initiative des lois.

La portée : à l'échelle nationale, ce texte va poser les jalons d'une restauration monarchique qui intègre néanmoins certains acquis révolutionnaires ; à l'échelle internationale, il va donner à la France une légitimité diplomatique en vue du Congrès de Vienne. L'interprétation de cette Charte rend possible une lecture plus autoritaire dès 1824.

Le commentaire d'un document est obligatoirement problématisé ce qui induit une organisation de la pensée : un plan est indispensable, la dimension critique est attendue, l'analyse exclusivement linéaire sanctionnée. Concernant le document proposé, la problématique devait conduire le candidat à s'interroger sur la permanence du système monarchique pour « renouer la chaîne des temps »

composant avec une intégration partielle des héritages des Lumières, de la Révolution et de l'Empire en dépit d'une condamnation explicite de cette période (1789/1814). Le jury attendait également un éclairage sur la portée du texte, compromis entre des droits affichés (égalité, liberté, propriété) et une concentration des pouvoirs entre les mains du monarque.

Quelques idées majeures étaient attendues : la légitimité du retour à la monarchie ; le respect de certains héritages (grands principes : égalité devant la loi, abolition des privilèges face à l'impôt ; organisation du territoire : pérennité des départements) ; la conformité politique à l'Europe éclairée ; la prise en compte du contexte de recherche de la paix en Europe ; l'affirmation mais aussi la limitation des droits : religion, expression. Les articles 14, 15, 16, 22 de la Charte présentent une organisation où les pouvoirs sont concentrés, avec le principe d'une nomination à vie par le roi à la chambre des pairs, et une chambre des députés des départements élus pour cinq ans. Comme sous l'Ancien régime, la personne du roi est inviolable et sacrée ; il incarne la souveraineté nationale. Le roi a l'initiative des lois et détient le pouvoir exécutif, il n'est aucunement responsable devant le Parlement.

Les articles 6, 8, 12, 15 pointent la limitation des droits et un suffrage censitaire très restrictif : 110 000 électeurs sur neuf millions d'adultes, avec une éligibilité restreinte (15 000 éligibles, payant plus de 1 000 Fr d'impôts, âgés de plus de 40 ans).

Un texte aussi riche appelait également l'explicitation de quelques expressions. Le vocabulaire de la monarchie de droit divin (*Divine providence, Rois nos prédécesseurs, Notre couronne, Nos sujets*) est mobilisé alors que disparaissent les termes de citoyen ou de souveraineté nationale. L'héritage politique (Révolution, Empire) est rejeté (*Graves altérations, Instruits par l'expérience, Faiblesse du gouvernement, Funestes écarts, Souvenirs amers*) ; une politique de réconciliation nationale est annoncée (*Heureux de nous retrouver dans la grande famille*).